

PROJET PILOTE DE PRE-DEVELOPPEMENT DU PERIMETRE

AGRO-PASTORAL DE BIR LAHMAR

(PROJET PNUD/FAO-TUN 78 / 007)

CONSULTATION EN MATIERE D'AMENAGEMENT, DE VULGARISATION

ET D'ANIMATION RURALE

RAPPORT DE MISSION PAR

CHRISTIAN POTIN

INGÉNIEUR PRINCIPAL A CEDRAT

(COMMUNAUTE D'ETUDES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE)

GABES - MARS 1980

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement l'ensemble des services de l'INSTITUT DES REGIONS ARIDES, pour le bon accueil qu'il nous a réservé dans le cadre de cette consultation. Les renseignements fournis et les facilités mises à notre disposition ont permis le bon déroulement de la mission.

Ces remerciements s'adressent plus particulièrement à :

. Monsieur S. HADJEJ , Président Directeur Général de l'IRA ,
De même, Monsieur MEKRAZI, Commissaire Régional au Développement Agricole à MEDENINE a bien voulu nous accorder un entretien malgré un emploi du temps chargé, nous lui en sommes reconnaissant .

Nous remercions également pour leurs précieux concours :

. Messieurs HEDRI
SASSI
RIEUSSET
PALITA
BOUHAOUACH
BEN SALEM

ainsi que tous les autres membres du Personnel de l'IRA qui ont été mis à contribution lors de cette mission.

S O M M A I R E

RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES DE LA CONSULTATION

1. CONSIDERATIONS D'ORDRE THEORIQUE :
ROLE STRATEGIQUE DE LA FONCTION " ANIMATION-VULGARISATION " DANS
LE PROJET BIR LAHMAR.
2. ASPECTS INSTITUTIONNELS, ORGANISATIONNELS ET FONCTIONNELS DU PRO-
JET BIR LAHMAR.
 - 2.1 - Rôle dévolu à l'IRA et moyens internes
 - 2.2 - Rôle du CRDA et moyens internes
 - 2.3 - Conclusions
3. CONSIDERATIONS PRATIQUES SUR LE PROGRAMME D'ACTIONS ET CONSEQUENCES
POUR " L'ANIMATION-VULGARISATION ".
 - 3.1 - Opérations par type de terroir
 - 3.2 - Autres opérations de type sectoriel
4. CONCLUSIONS :
RECOMMANDATIONS A COURT TERME (1980-1981)
 - 4.1 - Actions internes
 - 4.2 - Renforcement minimum des moyens actuels
 - 4.3 - " Démarrages "

ANNEXE 1 - DEROULEMENT DE LA MISSION DE CONSULTATION

ANNEXE 2 - RESUME DES " NOTES DE TERRAIN " ET RECOMMANDATIONS DE DE-
TAIL Y AFFERENT

ANNEXE 3 - DESCRIPTION DU POSTE D'EXPERT JUNIOR ET RECOMMANDATIONS DE
PROFIL

ANNEXE 4 - MEMENTO DU PROGRAMME THEORIQUE D'ACTIONS DU PROJET BIR
LAHMAR (SCHEMA DIRECTEUR)

ANNEXE 5 - LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

RAPPEL DES TERMES DE REFERENCES DE LA CONSULTATION

Le projet TUN 78/007 fait suite au projet TUN 69/001 qui a effectué 9 ans de recherches phyto-écologiques sur les milieux arides sud-tunisiens en voie de désertisation.

Le projet TUN 78/007 doit mettre en pratique les enseignements de cette recherche pour réaliser des opérations pilotes de pré-développement de périmètres d'aménagement intégré. La population doit être associée physiquement et financièrement aux actions et accepter réellement les règlements d'usage, notamment de rotation des pâturages.

Dans cette optique, la mise en route d'un premier périmètre pilote, celui de BIR LAHMAR, devait intervenir début 1980.

Les tâches prévues pour le Consultant étaient :

- . d'exploiter les documents de synthèse disponibles ,
- . de participer aux réunions techniques impliquant tous les services concernés par le périmètre de BIR LAHMAR ,
- . de participer aux réunions de travail avec les agriculteurs directement concernés ou leurs représentants, en collaboration avec le socio-économiste de l'Institut des régions arides ,
- . de faire des recommandations précises quant à l'approche socio-technique des divers volets de l'action projetée et aux moyens à mettre en oeuvre pour assurer la réussite.

1 - CONSIDERATIONS D'ORDRE THEORIQUE :

ROLE STRATEGIQUE DE LA FONCTION

" ANIMATION-VULGARISATION " DANS LE PROJET PILOTE BIR LAHMAR

La fonction " d'animation-vulgarisation " intervient normalement à l'aval d'une chaîne d'études comportant des études de base, passant par un schéma directeur de développement et se terminant par des dossiers d'exécution d'aménagements particuliers. A côté des actions que l'Etat doit exécuter lui-même sur le domaine public, toutes les actions intéressant le domaine privé ne peuvent être que suscitées et promues par les Services Techniques concernés qui peuvent aider et subventionner leur réalisation, sous condition de gestion postérieure en bon père de famille par les fellahs. En aucun cas l'Etat ne doit prendre entièrement à sa charge des aménagements sur le domaine privé, au risque de réaliser un simple " saupoudrage " qui deviendra très vite caduc.

La cellule " d'animation-vulgarisation " à créer, doit donc prendre en charge les thèmes d'actions techniques qui ont été programmés par différents spécialistes : écologue , forestier , aménagiste (G.R.), phytotechnicien, zootechnicien. Ces thèmes d'actions techniques sont supposés être suffisamment fiables et ne plus nécessiter de phase expérimentale en laboratoire ou à la parcelle : il est en effet fondamental dans un tel projet d'éliminer au maximum les risques d'échecs et les erreurs de conception technique.

L'animateur doit donc présenter et rendre accessible aux fellahs ces thèmes techniques, puis percevoir et analyser leurs réactions afin d'améliorer la connaissance des composantes sociologiques et psychosociologiques des formations sociales en présence.

La phasage de la fonction " animation-vulgarisation " s'établit donc comme suit :

- phase 1 : présentation et test des thèmes d'actions techniques.

Perception des réponses des formations sociales en présence.

- phase 2 : travail en commun avec les différents techniciens concernés. Réadaptation des thèmes techniques et reconsidération éventuelle des objectifs par " feed-back " venant de la phase 1.
- phase 3 : Elaboration définitive d'une tactique de vulgarisation des thèmes plus ou moins modifiés, dont l'ensemble constitue un compromis technico-socio-économique mesurant la dynamique spontanée du groupe face au projet (c'est-à-dire son historicité).

Les phases 1 et 2 sont des phases stratégiques, la phase 3 une phase tactique.

N.B. Toutes les démarches, pour être viables, devront être en permanence passées au crible des instances juridico-politiques non concernées techniquement (autorités locales, Ministère de l'Intérieur).

Nous attirons enfin l'attention sur le fait qu'il n'y a pas à proprement parler de théorie universelle de l'animation, il y a simplement des techniques de communication et des supports de transfert de l'information (techniques de débat, moyens audio-visuels et autres médias, jeux pédagogiques, technique des " psycho-socio drames " etc...).

L'animation est avant tout une affaire d'hommes susceptibles de s'adapter à chaque fois à une problématique technico-socio-économique particulière. " L'animateur-vulgarisateur " est un "polyglotte " pouvant décoder et recoder :

- le langage du technicien ,
- le langage du fellah sous entendant différents " dialectes " selon les formations sociales en présence ,
- le langage du politicien (c'est-à-dire du décideur).

Il doit donc être un spécialiste du " général ", de la pluridisciplinarité, de l'intégration, rompu aux démarches itératives " analyse-synthèse ".

2 - ASPECTS INSTITUTIONNELS , ORGANISATIONNELS

ET FONCTIONNELS DU PROJET BIR LAHMAR

Le projet de développement du périmètre agro-pastoral de BIR LAHMAR constitue un sous-projet pilote de pré-développement du Projet " Parcours Sud " PNUD/FAO TUN 78/007 dont le Maître d'Ouvrage est l'Institut des Régions Arides. Il participe également du " Projet Ceinture Verte du Nord de l'Afrique " dont le Maître d'Ouvrage est, pour la Tunisie, directement la Direction des Forêts du Ministère de l'Agriculture à Tunis, et du " Projet ABABSA " au sein du Gouvernorat de MEDENINE avec comme Maître d'Ouvrage le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA). Les autres organismes concernés sont :

l'Institut National de la Recherche Forestière,
l'Office de l'élevage et des pâturages,
la Société de Mise en Valeur du Sud,
le Gouvernorat de MEDENINE.

Rappelons ici qu'à côté des budgets internes des trois Maîtres d'Ouvrages précités, les sources de financement potentielles sont le PNUD , le PAM, les prêts et subventions du ressort du PDR et du FOSDA.

On recherche actuellement en outre d'autres bailleurs de fond.

On peut considérer que les deux acteurs techniques principaux seront l'IRA et le CRDA de MEDENINE.

2.1 - ROLE DEVOLU A L'IRA ET MOYENS INTERNES

L'IRA est et restera un Institut de Recherche et de Formation axé sur les régions arides. Le projet BIR LAHMAR devant être intégré dans le projet ABABSA, le Ministère de l'Agriculture a recommandé que le CRDA de MEDENINE soit le véritable Maître d'Ouvrage, l'IRA n'étant que partenaire chargé des études de base, de l'expérimentation, des aspects écologiques et de l'animation.

A côté du Conseiller Principal FAO du Projet qui est également Conseiller Principal du " Projet OASIS " QAT.TUN.502, le personnel actuellement af-

fecté au Projet BIR LAHMAR se compose :

- d'un socio-économiste junior préparant parallèlement une thèse de 3ème cycle, étant également chargé de cours à temps partiel et intervenant aussi dans d'autres zones dans le cadre de différents programmes régionaux.
- d'un animateur constituant pour l'instant la cellule vulgarisation de l'IRA et étant chargé donc également d'autres tâches en dehors du périmètre de BIR LAHMAR.

Les moyens humains actuellement disponibles pour le périmètre BIR LAHMAR sont donc très nettement insuffisants d'autant que les deux personnes précitées ne peuvent actuellement se consacrer que partiellement au Projet qui nous intéresse. La cellule BIR LAHMAR de l'IRA devrait en outre être techniquement renforcée tant au niveau ingénieur qu'au niveau adjoint technique. Un coordinateur affecté à plein temps serait de plus nécessaire.

Nous attirons également ici l'attention sur la différence fondamentale qui existe entre la démarche du chercheur (introversion, répétitivité, doute, pas de contrainte de temps), et celle de l'aménagiste-animateur (extraversion, contrainte de temps, répétition impossible).

2.2 - ROLE DU CRDA ET MOYENS INTERNES

Nous avons vu que c'est le CRDA qui devrait être considéré comme le véritable Maître d'Ouvrage du projet BIR LAHMAR, il est en outre responsable techniquement des actions autres que celles "d'animation-vulgarisation", écologiques et expérimentales.

En définitive, c'est l'ensemble des arrondissements du CRDA qui sont concernés par le projet BIR LAHMAR ; à savoir :

- l'arrondissement des Forêts pour les JESSOUR, la CES, les améliorations pastorales et les reboisements ;
- l'arrondissement du Génie Rural pour les équipements (points d'eau, bâtiments, épis et barrages dans les lits d'oued) ;
- l'arrondissement de la production végétale pour la céréaliculture et l'arboriculture ;

- l'arrondissement de la production animale ;
 - l'arrondissement des affaires foncières ,
- auxquels il faut ajouter la Direction Régionale du P.A.M. et le Comité Régional permanent du Crédit Agricole.

Il faudrait donc imaginer que la cellule " animation-vulgarisation " pourrait s'appuyer instantanément sur tous ces services techniques, qui par ailleurs dans certains cas devront sans doute avoir recours à des prestations extérieures (cas de problèmes techniques particulièrement délicats).

Par ailleurs le CRDA dispose de moyens humains, matériels et budgétaires limités, pour des tâches variées intéressant tout le Gouvernorat de MEDENINE, il est peu probable qu'il puisse à court terme intensifier et concentrer d'avantage ses interventions pour BIR LAHMAR, ce qui est indispensable pour son bon démarrage.

2.3 - CONCLUSION

Tous les responsables, cadres et techniciens concernés par les projets " Parcours Sud ", " Ceinture verte " et " ABABSA " en général, et par le projet BIR LAHMAR en particulier, devraient prendre conscience de cette problématique interne que nous posons comme contrainte préalable majeure à toute action , à savoir :

- bicéphalie sinon polycéphalie du projet
- atomisation et dispersion des responsabilités techniques et des moyens humains et matériels, insuffisants donc quantitativement et qualitativement.

La solution optimale serait la création d'une cellule autonome techniquement complète affectée au périmètre BIR LAHMAR dans un premier temps, avec une extrapolation régionale potentielle dans un deuxième temps.

3 - CONSIDERATIONS PRATIQUES SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS ET CONSEQUENCES POUR " L' ANIMATION-VULGARISATION "

3.1 - OPERATIONS PAR TYPE DE TERROIR

Le programme théorique initial d'actions est reproduit à l'annexe 4, il ne peut être considéré que comme provisoire et susceptible d'être modifié au fur et à mesure des interventions, conformément aux principes fondamentaux exposés au chapitre 1.

L'annexe 2 comporte un résumé des " notes de terrain " prises à la suite des tournées effectuées par le consultant et des réflexions et recommandations particulières y afférant.

Zone amont

Nous proposons de concentrer les interventions au début sur l'amont en commençant par l'aménagement d'un sous-bassin versant qui sera à aborder d'une façon intégrée et non pas seulement pluridisciplinaire. Ce premier programme devra s'étaler au moins sur deux ans, aucune intervention ne sera entamée avant que les études d'exécution à grande échelle soient disponibles pour le sous-bassin versant, qui sera judicieusement choisi sur des critères de chances de réussite plutôt que sur des critères d'exhaustivité des thèmes techniques.

Il faudra également prévoir un contrôle des études d'exécution des ouvrages (seuils, tabias, barrages, épis) par un expert de haut niveau spécialisé dans ce type d'aménagements (1).

Zone moyenne

L'amélioration des aménagements fonciers actuels se pose moins en terme d'urgence qu'à l'amont, et sont d'une problématique technique moins ardue (Technique se rapprochant d'avantage de la CES avec ponctuellement :

(1) " l'étude de cas " du Jeudi 13 MARS après-midi, montre que certains ouvrages sont ambitieux et posent des problèmes techniques ardues, ailleurs ils feraient l'objet d'un appel d'offre à entreprise avec dossier d'exécution ". (Voir annexe 1)

seuils dans chaâbat, épis et peut être barrages dans le lit d'oued. De toute façon tout nouvel investissement n'est logiquement envisageable qu'une fois le sous-bassin versant amont protégé. Parallèlement on pourrait par contre démarrer certaines actions visant à améliorer la céréaliculture et l'arboriculture qui seraient plus strictement du ressort de la vulgarisation d'une technicité plus " moderne " , ce qui suppose un encadrement technique compétent en particulier en matière d'arboriculture.

Zone aval (plaine)

La dynamique socio-économique spontanée de la population vis-à-vis des composantes agro-pastorales de cette zone est actuellement en pleine évolution, elle est par ailleurs encore insuffisamment connue. Par ailleurs rien ne peut être envisagé sans l'apurement des problèmes fonciers. On se contentera donc dans cette zone d'essayer de mieux appréhender la problématique socio-économique en suivant un certain nombre de " pasteurs-agriculteurs ". Parallèlement un certain nombre d'actions d'ordre zooteknique pourraient être menées : politique d'hydraulique pastorale, actions sanitaires, amélioration de la complémentation par l'organisation des éleveurs (groupements pré-coopératifs de service).

3.2 - AUTRES OPERATIONS DE TYPE SECTORIEL

A côté des actions sectorielles dans le domaine des infrastructures (hydrauliques, amélioration et mobilisation de ressources en eau pour l'alimentation domestique, l'abreuvement ou l'irrigation), et des aménagements souhaitables du domaine public (oueds, voies de communication), un certain nombre d'actions d'ordre socio-économique sont à envisager dans les domaines suivants :

- santé publique
- éducation, formation professionnelle (agriculture et artisanat)
- infrastructures commerciales
- transports
- alimentation en électricité
- recherche de petits pôles d'activité tertiaires à BIR LAHMAR

Ces investigations et projets d'intervention seront bien sûr à mener selon une procédure d'échange permanent avec la population.

La cellule " animation-vulgarisation " du projet " BIR LAHMAR " devrait également chercher à animer la vie rurale de tous les jours en organisant des manifestations sportives, des fêtes, des jeux, des concours d'élevage, de labour, de taille, etc...

En cherchant avant tout à mobiliser les gens, quelque soit le thème aussi futile soit-il en apparence, ce qui permettra à la population de se familiariser, d'être mise en confiance avec les " animateurs-vulgarisateurs " dont l'image ne devra pas se résoudre à celle de simples agents de l'administration " spoliateurs potentiels ".

4 - CONCLUSIONS :

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS A COURT TERME (1980-1981)

Au terme de ce rapport de consultation on ne cachera pas les réelles difficultés du Projet " Parcours Sud " en général et du sous-projet pilote BIR LAHMAR en particulier, qui a été désigné comme le plus indiqué pour un pré-développement pilote. Le projet BIR LAHMAR doit être considéré comme un pari par les techniciens et responsables concernés, qui s'il est perdu, hypothéquera sans doute lourdement la suite des projets " Parcours Sud " et " ABABSA ".

Nous proposons le programme pratique d'actions immédiates suivant :

4.1 - ACTIONS INTERNES DE TOUTE PREMIERE URGENCE

- Mise à disposition des études d'exécution par le CRDA (fixation d'une date limite pour l'achèvement, organisation d'une réunion IRA - CRDA préalable pour examiner ces études d'exécution).
- Consultation d'un expert senior de haut niveau, spécialiste en petits ouvrages hydrauliques (Ingénieur du GR).
- Organisation d'une ou plusieurs séances d'animation entre les différents techniciens et responsables concernés par le projet BIR LAHMAR sur le thème de " l'intégration " (aux plans de la recherche, de l'approche méthodologique, des études, de l'aménagement, du développement). Ces séances seront menées par un consultant spécialiste en animation, techniques de communication et aide à la décision.

4.2 - RENFORCEMENT ENSUITE DES MOYENS ACTUELS

- Ouverture d'une antenne à BIR LAHMAR, dotation en matériels et véhicules nécessaires et affectation des deux agents vulgarisateurs.
- Recrutement d'un expert junior coordinateur de la fonction " animation-vulgarisation " qui sera placé sous la responsabilité technique d'un expert senior agro-pastoraliste et aménagiste qui sera donc à recruter

également.

- Recrutement d'un deuxième agent vulgarisateur.
- Affectation à temps plein de tout le personnel actuel et à venir sur le projet BIR LAHMAR.
- Dotation d'un budget de fonctionnement suffisant.

4.3 - " DEMARRAGES " (après optimisation et renforcement des moyens)

- Démarrage d'un sous-bassin versant amont d'une façon intégrée (sous réserve d'avoir les études d'exécution).
- Démarrage d'actions de type sectoriel (cf chapitre 3).
- Elaboration de supports performants de transferts de l'information aux fellahs (bandes, magnétophones, guides simplifiés en arabe etc...).
- Constitution d'une banque de films.
- Mise en place d'une procédure de suivi d'un échantillon représentatif de fellahs pour la vulgarisation technique et l'obtention de certains " feed-back " d'information (aux plans micro-économique et psychosociologique en particulier).

Ceci se référant à une stratégie de vulgarisation par pôles devant eux mêmes diffuser par la suite (1) et non pas une stratégie à priori diffuse de type saupoudrage.

(1) lors de la " table ronde " du Jeudi 13 MARS, l'ensemble de nos interlocuteurs sembla unanime pour approuver cette stratégie d'intervention.